



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

DÉCISION DE RETRAIT

→ Qu'est-ce qu'une décision de retrait ?

La décision de retrait est une pièce abrogeant la décision d'attribution. Pour cela, un délai de grâce est donné pour libérer les lieux et cette décision peut aboutir à une lettre de mise en demeure et une réquisition.

→ Qui sont concernés ?

Tout occupant de logement ou bâtiment administratif en est concerné.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir une décision d'attribution, le dossier doit être complet, et le droit d'occupation doit être expiré.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre trois (03) à cinq (05) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une décision de retrait sont les suivantes :

- ✓ Demande du Département utilisateur ou de l'occupant
- ✓ Acte d'abrogation de nomination, d'affectation ou de cessation d'activité de l'occupant
- ✓ Copie de la décision d'attribution

Chef de Division Gestion des Logements et Bâtiments Administratifs



Service des Logements Administratifs Tsaralalana
Porte 06



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 200 12